



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} MARS 2024**

Convocation du 23 Février 2024

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Michèle CAQUIN,
Chantal DELGADO, Fabienne GRU,

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET,
Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD,
Stéphane MOURET, Frédéric VANÇON, Christophe VIRLOGEUX

Absents :

Pouvoirs : Madame Marie-Hélène DAUPTAIN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOIZARD
Madame Sybille DAUDRÉ donne pouvoir à Madame Marion BERSON-GÉANT
Monsieur Jean-Michel DEBCZAK donne pouvoir à Madame Fabienne GRU
Monsieur Nadège FERTÉ donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Monsieur Christophe VIRLOGEUX
Madame Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Madame Claudine BARON

Secrétaire : Monsieur Maxime BAILLY

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier est approuvé.

Par mail du 01/03/2024, Mme Daudré nous annonce clairement qu'elle s'oppose au projet d'installation d'antenne relais 5G.

2) Décisions du Maire :

N°2024-04 : Signature d'un contrat d'abonnement annuel au logiciel COM'IN PRO et un contrat de maintenance COM'IN Extérieur.

Contrat COM'IN PRO : 250€ HT soit 300€ TTC (abonnement au logiciel, hébergement et mise à jour)

Contrat COM'IN PRO Extérieur : 448€ HT soit 537.60€ TTC (contrat de maintenance)

Un module nous a été offert par ATDM à cause de nombreux dysfonctionnements que nous avons eu depuis l'installation. Il permettra un lien direct avec notre site internet. Les démarches sont en cours avec notre prestataire informatique.

N°2024-05 : Convention relative à la mutualisation des moyens mis en œuvre à des fins de formation d'entraînement en maniement des armes de policiers municipaux entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et ses communes Saint-Witz. Rémunération du formateur : 120€ par agent par séance (90€ la formation ; 30€ licence).

N°2024-06 : Convention d'occupation temporaire du domaine public - SNCF (liaison Ferroviaire Roissy Picardie) à titre gracieux. Information plus complète dans l'ordre du jour.

N°2024-07 : Demande de subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du Fonds Scolaire 2024 pour des travaux de réparation, d'entretien courant, d'aménagement et de sécurité du Groupe Scolaire Jane Du Chesne. Montant maximum alloué 40% du cout total estimé à 22 318.42€ HT (soit 40% = 8 927.37€ HT).

N°2024-08 : Demande de subvention 2024 au titre du « bouclier de sécurité ». C'est l'extension du dispositif de vidéoprotection existant pour la tranquillité publique et la sécurité de la commune. Le coût global de fourniture et installation est estimé à 75 348.14€ HT. Financement à hauteur de 30% du coût des installations soit 22 604.44€ HT.

3) Approbation de la révision de l'attribution de compensation 2024

Conformément au pacte financier et fiscal de solidarité adopté le 21 décembre dernier et au budget 2024, le conseil communautaire de Roissy Pays de France a délibéré jeudi dernier sur une révision des attributions de compensations permettant d'intégrer une majoration de 5% par rapport au montant 2023.

Pour information, le montant de 10 euros par habitant qui avait été attribué aux communes au moment de la crise du covid depuis 2020 a été pérennisé. Il est désormais ajouté et intégré dans la base des attributions de compensations.

Nous devons donc délibérer afin d'approuver cette révision de l'attribution de compensation. Cette procédure est obligatoire pour le versement de la majoration telle que proposée dans la délibération N°24-002 du 08 Février 2024 de la Communauté d'Agglomération.

Pour Saint-Witz cela représente une hausse de 67 078.34 euros.

Le montant des attributions de compensations à inscrire au budget sera donc de 1 433 581.00 euros.

Le conseil municipal approuve la révision de l'attribution de compensation.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 08/2024

4) Demande de garantie d'emprunt du groupe immobilier CLESENCE

Le groupe Clésence, bailleur social des 24 logements situés rue de la Fontaine aux Chiens, nous sollicite pour garantir les emprunts qu'ils ont souscrits pour la construction de ces logements.

Le montant total est de 4 763 465.00 euros pour les 5 emprunts souscrits auprès de la banque des territoires :

Montant emprunté	Durée	Taux	Financier
374 643.00	40	4.11	Banque des territoires
2 414 663.00	35	4.40	Banque des territoires
1 372 748.00	50	4.40	Banque des territoires
24 764.00	40	4.11	Banque des territoires
353 771.00	50	4.11	Banque des territoires

En échange, la ville bénéficie d'un contingent réservé de 20% des logements conformément à l'article R441-5 du code de la construction et de l'habitation.

Voici ce que l'on nous explique :

- En apportant notre garantie d'emprunt, la commune contribue à la qualité du logement social sur le territoire et à la pérennité du système de financement du logement social.
- Cette contribution est sans risque pour la commune (suivi de la situation financière de chaque organisme par la banque des territoires, contrôle de l'Agence Nationale de Contrôle de Logement Social, service d'auto contrôle des fédérations HLM).
- Il n'y a aucun impact sur nos finances locales.
- Grâce aux garanties des collectivités, les bailleurs obtiennent des banques des conditions privilégiées.

Pour mémoire, nous avons garanti les emprunts de notre précédent bailleur social Seqens pour CV1 et CV2.

Pour plus de sécurité, nous ferons sur-garantir ces demandes par la communauté d'agglomération et nous allons les solliciter pour cette nouvelle demande.

Après délibération, le conseil municipal demande à ce qu'un contact soit pris avec ce bailleur social pour avoir de plus amples renseignements. Ce point sera reporté à un prochain conseil municipal.

5)ATLAND : aide à la prise en charge des frais de procédure des riverains

Les riverains des parcelles situées 13 avenue des Jones nous sollicitent pour une aide à la prise en charge des frais de procédure qu'ils ont engagés contre le permis de construire déposé en 2020 par le promoteur ATLAND. Grâce à cette procédure, aussi grâce à la concertation entre les différents acteurs, commune, propriétaires, ce projet n'a pas abouti et a été remplacé par un autre plus équilibré.

L'aide demandée est de la moitié des frais engagés par les riverains auprès de leurs avocats, arrondie à 3000 €. Elle ne sera versée qu'après vérification des modalités auprès de la trésorerie.

Après en avoir délibéré, cette décision est approuvée à la majorité.

Abstention : Maxime Bailly

Contre : Christophe Virlogeux
Jean-Michel Debezk

Approuvé à la majorité - Délibération n° 09/2024

6)Affectation à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies)

Nous devons, à la demande du trésorier déterminer les achats et prestations que nous décidons d'affecter sur l'article « Fêtes et Cérémonies »

Nous affectons toutes les dépenses liées :

- A la fête du village,
- Au world clean up day et Run Ecoteam,
- Au cinéma de plein air,
- A la fête de la musique,
- Aux Festivités de Noël.

Le conseil municipal approuve cette affectation.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 10/2024

URBANISME

7)Cession des terrains à la SNCF pour le projet Roissy-Picardie

Comme énoncé dans les décisions de ce début de conseil, monsieur le maire a signé la convention d'occupation temporaire de 2 parcelles pour la réalisation du projet porté par la SNCF de Roissy-Picardie.

Voici pour informations quelques compléments :

- Cette convention est signée du 1^{er} février 2024 et est consentie jusqu'au 31 Décembre 2026 au plus tard (sauf prorogation)
- Ces deux parcelles seront acquises par la SNCF comme suit :
 - oLa parcelle A606 sera acquise partiellement (30 m² sur les 3117 m²)
 - oLa parcelle A690 le sera intégralement 690 m²
- Les travaux devraient débuter au cours du 1^{er} trimestre 2024
- L'occupant à la pleine responsabilité des parcelles durant la durée de la convention et dégage la commune de tout responsabilité.

Les frais de cadastre et bornage seront pris en charge par la SNCF à l'achat.

Information

8) Avis du conseil municipal sur le SDRIF-E

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2023, l'avis de la CARPF sur le projet de SDRIF-E a été présenté.

Voici pour mémoire :

Avis de la CARPF sur le SDRIF-E :

La Communauté d'Agglomération nous a fait parvenir leur projet de délibération qui sera acté après le conseil de communauté du 23 novembre 2023.

Le SDRIF est un document d'urbanisme supra communal de la Région Ile de France de planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. Il détermine la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements

L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux franciliens à l'horizon 2040.

Le conseil de communauté émet un avis défavorable sur le projet car il demande à la région d'intégrer l'ensemble des observations, positions et amendements qui figurent dans une liste annexée à la délibération.

Ils demandent :

- Reconnaissance de la commune de Goussainville comme polarité et intégration de la commune de Compans à la polarité de Roissy.*
- Soutien à Mitry-Mory pour ne pas rester polarité*
- Déplacement du front urbain sur la commune de Longperrier*
- Intégration de l'espace vert du bois du Seigneur à Goussainville dans la cartographie*
- Déplacement vers le sud de la liaison verte au droit de Dammartin en Goële*
- Reconnaissance du triangle de Gonesse comme pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricoles de proximité, conformément aux annonces du premier ministre dans le cadre du plan Val d'Oise.*
- Mise en place de 3 pastilles vertes de 25 ha liées à la résilience alimentaire sur la partie sud du triangle de Gonesse*
- Modification du tracé de la continuité écologique*
- Maintien du classement dans la trame verte et bleue des buttes de l'Aulnaye considéré comme réservoir de biodiversité.*
- Difficulté du territoire pour respecter les objectifs sur le nombre de logements à construire.*
- Inscription d'un potentiel de 30 ha non cartographié pour ces opérations de construction*
- Accompagnement des communes pour la réalisation des équipements urbains et la mise en place de services.*
- Meilleure prise en compte des réalités territoriales, respect des identités communales*
- Intégration des besoins fonciers nécessaires à la réalisation de la ZAC de Compans, du besoin d'extension de Vémars, reconquête urbaine du pont de la brèche.*
- Refus de l'implantation des sites multimodaux à Mitry Mory, Fosses et Marly la ville*
- Inscription de la totalité de la liaison Meaux-Roissy comme autoroute ou voie rapide*

Le conseil municipal, ainsi que toutes les communes de l'agglomération, sont appelés à donner leur avis.

Monsieur le maire propose de s'aligner sur l'avis de la CARPF qui a délibéré le 23 novembre 2023 et donne un avis défavorable au projet du SDRIF-E.

Avis défavorable à l'unanimité - Délibération n° 11/2024

L'enquête publique est en cours depuis le 1^{er} février et s'achèvera le 16 mars 2024.

M. Bocquet nous dit que l'on peut se rendre à la mairie de Fosses pour contribuer à l'enquête publique.

La densification de 4 hectares est prévue pour Saint-Witz. Comment peut-on faire en tant que collectivité pour faire remonter nos doléances ? M. Mouret dit que c'est l'extension de Vémars pose un problème.

DIVERS

SAINT-WITZ – résiliation du marché de l'entreprise « AXEME DECO » suite à la mise en liquidation judiciaire

Ce nouveau point fait suite à une information de Terres et Toits, notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de la maison de l'enfance qui nous a informé lundi après-midi du dépôt de bilan de la société Axeme Déco qui avait été retenue dans le cadre du marché pour les menuiseries intérieures.

Il faut donc délibérer pour résilier le marché public qui nous liait à cette entreprise et relancer une nouvelle procédure de marché pour remplacer cette société.

Le conseil municipal approuve la résiliation du marché avec l'entreprise Axeme Déco.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 12/2024

Projet de délibération :

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché de travaux passé avec l'entreprise AXEME DECO pour la création d'une maison de l'enfance – lot 06 Menuiseries Intérieures, notifié le 11 juillet 2023.

Il précise que l'entreprise AXEME DECO, fait l'objet d'un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de PONTOISE en date du 12 février 2024, prononçant la liquidation judiciaire avec une cessation des paiements au 5 janvier 2024.

Compte tenu de ce qui précède, il a été décidé de procéder à la résiliation du marché de l'entreprise AXEME DECO, conformément à l'article 50 du CCAG TRAVAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Prend acte de la résiliation du marché de l'entreprise AXEME DECO*
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre et signer tous documents utiles à la reprise et mise en œuvre des travaux objet du lot 06 Menuiseries intérieures, en remplacement de l'entreprise AXEME DECO.*

PS : notre AMO nous précise qu'il ne devrait pas y avoir un impact sur la livraison du bâtiment.

22h15 fin de l'ordre du jour.

Informations diverses

❖ Fabienne Gru

La préparation du budget a été faite pour la commission Finances du mardi 5 mars.
Elle annonce une balade connectée le jeudi 14 mars pour les seniors 8 à 10 km dans le cadre du CCAS.

❖ Stéphane Mouret

Suggère que M. Moizard rencontre M. Le maire de Vémars, Frédéric Didier pour connaître les intentions de développement économique de sa commune.

❖ Gérard Dréville

Il a fait un point sur la Maison de l'enfance :

Semaine 11 : murs / Semaine 12 : charpente / Semaine 13 menuiserie extérieure.

Il annonce avoir rencontré monsieur LEBRUN dans le cadre de la consultation du public au sujet du projet d'implantation de l'antenne relais

Il se demande si le maintien de la réunion publique est judicieux compte tenu de la forte opposition au projet et aux tensions qu'engendre cette consultation ?

Monsieur MOIZARD rappelle que la réunion initiale et son report au 20 mars était à l'initiative du porteur du projet. Il rappelle aussi que cette consultation du public n'était pas obligatoire et réitère sa volonté d'écouter l'opinion publique.

Jean -Charles Bocquet propose de maintenir la réunion.

Stéphane Mouret rappelle que le risque encouru si la commune s'oppose au projet : c'est que les porteurs contactent directement des propriétaires privés qui, en échange d'une redevance, accepteraient l'installation d'une antenne sur leur parcelle.

❖ Chantal Delgado

Suite à la récente commission transport, le projet de piste cyclable n'est plus évoqué.

Elle informe tenir des réunions avec Remi et Florence pour établir le programme de spectacles de la Tuilerie pour la prochaine saison. L'objectif du prochain programme étant d'attirer la tranche d'âge située entre 35 et 50 ans.

Le 15 décembre 2024, il y aura la finale d'un concours de chant ce qui augmentera l'attractivité et la renommée de la Tuilerie.

❖ Xavier Béclair

Il rappelle l'organisation du semi-marathon le samedi 23 mars 2024 et le besoin de bénévoles. La circulation sera perturbée entre 12h et 18h. La rue de Paris sera interdite à la circulation. Seuls les pompiers pourront circuler.

Il y a 485 inscrits (sans les enfants). 146 personnes pour le 10km et 283 personnes pour le semi -marathon.

Il évoque les difficultés financières de l'association car, la dernière course date d'avant le covid. Le conseil municipal votera les subventions le 27 mars afin que la communauté d'agglomération vote la sienne.

Concernant la gestion des salles, le travail est en cours.

❖ Jean-Charles Bocquet

La haie de la rue Charles Péguy a été fortement élaguée par les services techniques car elle n'avait jamais été entretenue auparavant. Ceci n'a aucun lien avec le projet d'antenne relais comme certaines rumeurs l'ont affirmée.

❖ Marion Berson-Géant

Fourrière animale : elle suggère la nomination d'un suppléant car elle ne pourra pas se rendre à toutes les réunions.

Elle regrette que les conseils municipaux se fassent les vendredis soir, cela entrave certaines réunions familiales.

❖ Frédéric Vançon

Semi-marathon : problème de sécurité sur le créneau de 14h à 14h30. En dehors de ce créneau ; il sera possible de sortir de Saint-Witz. Il annonce la rumeur d'agrandissement du lycée avec suppression du stade en 2027.

❖ Christophe Virlogeux

Demande une version dématérialisée des tableaux financiers.

❖ Gérard Dréville

Il annonce que l'ensemble du lotissement de la Haie Jabeline est désormais éclairé.

La parole est donnée à un administré présent dans le public et qui demande des informations sur la taxe de séjour pour la location des B& B. Mme Géant l'informe que ce sont les Air B&B qui doivent collecter cette taxe et la reverser à la commune.

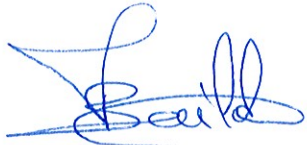
La parole est ensuite donnée à monsieur LANCTUIT, présent dans le public et qui annonce l'arrêt de son activité depuis le 31/12/2023. Son cabinet va être repris par Mme Lauren JAOUI dans les prochains mois.

Il espère que la venue d'un nouveau dentiste facilitera la venue de nouveaux médecins.

Il demande des informations pour diffuser des offres sur les réseaux.

Fin de la séance à 23h30.

Le Secrétaire
Maxime Bailly



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard

